

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2019 à 18h 15

Date de convocation : 2 avril 2019

Date d'affichage : 15 avril 2019

Etaient présents : Serge BEJEAN – Annick COTTET - Jean-Luc CROISERAT – Sophie FREBAULT – Virginia FUMEY – Nathalie GOUHOT – Chantal GUILLEMARD – Pascal HOFFMANN - Félix MACARD – Monique PROST – Michel RIGOULET – Christine RIOTTE - David TETU

Absent(s) excusé(s) : Philippe BLANCHARD (Procuration à Michel RIGOULET)
Patrice BON (Procuration à David TETU)
Elisabeth JUGE (Procuration à Christine RIOTTE)
Marie-Aude NIEL (Procuration à Virginia FUMEY)

Absents : Patrick BOURGOIS-REPUBLIQUE – Gérald SEGUIN

Secrétaire : David TETU

* : * : * : * : *

Pour le présent ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'ajout du point 14-d -Travaux : RVS - signataire Charte : 9^{ème} tranche - Affaire N° : 19 36509. Accord du conseil.

L'ordre du jour devient le suivant :

1. Comptes de gestion 2018 : budget principal et budgets annexes (« Pôle santé » et « Assainissement »)
2. Comptes administratifs 2018 : budget principal et budgets annexes (« Pôle santé » et « Assainissement »)
3. Affectation des résultats : budget principal et budgets annexes (« Pôle santé » et « Assainissement »)
4. Taux des taxes 2019
5. Budgets primitifs 2019 : budget principal et budgets annexes (« Pôle santé » et « Assainissement »)
6. Tonte stade (devis)
7. Installation solaire : toiture photovoltaïque
8. Mobilier urbain (convention pour fourniture et entretien)
9. ONF - Projet desserte canton de la Mange : demande de subvention
10. Maintenance site Internet
11. Admission en non-valeur de titres de recettes
12. Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
13. Rapport marchés contractés
14. Divers
 - a. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune
 - b. Soutien des personnels de l'ONF
 - c. Comité de soutien officiel aux établissements de soins du bassin de vie dolois
 - d. Travaux : RVS - signataire Charte : 9^{ème} tranche - Affaire N° : 19 36509

Monsieur le Maire informe de l'ajout du point suivant lors du conseil municipal du 4 février 2019 :

D2d 04022019 – Travaux de réfection des sanitaires école maternelle – choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire expose le fait qu'il est nécessaire de réaménager les sanitaires de l'école maternelle et de désigner un maître d'œuvre pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE de** retenir l'offre du Cabinet Serge ROUX, architecte, pour un montant global de 6 200,00 € HT ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché à intervenir et tout document relatif à ce dossier.

1- Comptes de gestion du trésorier 2018 - (rapporteur David TETU)

- **budget principal :**
 - Résultat de la section investissement : 182 285,77 €
 - Résultat de la section fonctionnement : 380 870,95 €
 - Total** **563 156,72 €**
- **budget annexe « assainissement » :**
 - Résultat de la section investissement : - 62 492,10 €
 - Résultat de la section fonctionnement : 167 025,31€
 - Total** **104 533,21 €**
- **budget annexe « Pôle santé » :**
 - Résultat de la section investissement : - 25 447,12 €
 - Résultat de la section fonctionnement : 34 875,41 €
 - Total** **9 428,29 €**

2- Comptes administratifs 2018 - (rapporteur David TETU)

Les comptes administratifs 2018 sont conformes aux comptes de gestion 2018 du trésorier.

3 – Affectation des résultats de fonctionnement (rapporteur David TETU)

- **budget principal :**
 - Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 380 870,95 €
- **budget annexe « assainissement » :**
 - Affectation en investissement (R 1068)°: 62 492,10 €
 - Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 104 533,31 €
- **budget annexe « Pôle santé » :**
 - Affectation en investissement (R 1068)°: 25 447,12 €
 - Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 9 428,29 €

4 – Taux des taxes 2019 (rapporteur David TETU)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition des taxes pour 2019 comme suit :

- Taxe habitation : 9.07 %,
- Taxe foncière (bâti) : 14.84 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 24.30 %.

5 – Budgets primitifs 2019 (rapporteur David TETU)

- budget principal :

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------|--|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| DEPENSES | | 1 472 440,95 |
| 011 | Charges à caractère général | 291 900,00 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 467 830,00 |
| 022 | Dépenses imprévues Fonct | 1 905,95 |
| 023 | Virement à la sect° d'investis. | 505 215,00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 51 000,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 126 750,00 |
| 66 | Charges financières | 27 440,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 400,00 |
| RECETTES | | 1 472 440,95 |
| 002 | Déficit antérieur reporté (fonc) | 380 870,95 |
| 013 | Atténuations de charges | 7 500,00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 060,00 |
| 70 | Ventes de produits fabriqués, prestations de services, m | 61 200,00 |
| 73 | Impôts et taxes | 714 615,00 |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 264 195,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 40 000,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 2 000,00 |
| INVESTISSEMENT | | |
| DEPENSES | | 1 124 790,00 |
| 020 | Dépenses imprévues Invest | 60 000,00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 2 060,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 52 960,00 |
| 10 | Dotations Fonds divers Réserves | 17 100,00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 163 670,00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles(sauf le 204) | 51 320,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 380 760,00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 396 920,00 |
| RECETTES | | 1 160 620,77 |
| 001 | Solde d'exécution d'inv. reporté | 182 285,77 |
| 021 | Virement de la section de fonct. | 505 215,00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 51 000,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 52 960,00 |
| 10 | Dotations Fonds divers Réserves | 86 090,00 |
| 13 | Subventions d'investissement | 281 070,00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 2 000,00 |

- budget annexe « assainissement » :

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------|-----------------------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| DEPENSES | | 191 585,21 € |
| 011 | Charges à caractère général | 2 790,00 € |
| 023 | Virement à la sect° d'investis. | 130 439,82 € |
| 042 | Opérations d'ordre entre section | 51 000,00 € |
| 66 | Charges financières | 7 355,39 € |
| RECETTES | | 191 585,21 € |
| 002 | Excédent antérieur reporté (fonc) | 104 533,21 € |
| 042 | Opérations d'ordre entre section | 19 052,00 € |
| 70 | Ventes prod fab, prest serv, mar | 57 000,00 € |
| 74 | Subventions d'exploitation | 11 000,00 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| DEPENSES | | 285 264,92 € |
| 001 | Solde d'exécution d'inv. reporté | 62 492,10 € |
| 040 | Opérations d'ordre entre section | 19 052,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 28 500,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 10 835,59 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 164 385,23 € |
| RECETTES | | 285 264,92 € |
| 021 | Virement de la section de fonct. | 130 439,82 € |
| 040 | Opérations d'ordre entre section | 51 000,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 28 500,00 € |
| 10 | Dotations Fonds divers Réserves | 62 492,10 € |
| 27 | Autres immos financières | 12 833,00 € |

- budget annexe « Pôle santé » :

| Chapitre | Libellé | Montant |
|-----------------------|---|--------------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| DEPENSES | | 50 428,29 € |
| 011 | Charges à caractère général | 5 251,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues | 750,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 38 325,29 € |
| 66 | Charges financières | 6 102,00 € |
| RECETTES | | 50 428,29 € |
| 002 | Résultat d'exploitation reporté | 9 428,29 € |
| 70 | Ventes de produits fabriqués, prestations de services, ma | 4 000,00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 37 000,00 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| DEPENSES | | 63 772,41 € |
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 25 447,12 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 27 000,00 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 11 325,29 € |
| RECETTES | | 63 772,41 € |
| 021 | Virement de la section d'exploitation (recettes) | 38 325,29 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 25 447,12 € |

6 – Tonte stade (devis) (rapporteur Félix MACARD)

Considérant l'absence pour disponibilité de l'agent technique responsable de la tonte du stade, Christophe MARLIN, depuis le 1er mars 2019 pour une durée d'un an, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'engager l'entreprise CERIGNAT pour l'année 2019 pour un montant HT annuel de 6 590,00 €,
- autorise le maire à signer le contrat d'entretien et tout document concernant ce dossier.

7 – Installation solaire : toiture photovoltaïque (rapporteur Félix MACARD)

Vu l'article L5212-26 du code général des collectivités territoriales,

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation des bâtiments des ateliers techniques et du local de stockage au vu de l'état existant de ceux-ci. Dans ce contexte, il est envisagé une installation solaire photovoltaïque sur « toitures sud ».

Le montant prévisionnel du projet d'installation solaire photovoltaïque sur le « les ateliers techniques et le local de stockage » s'élève à 301 584 euros H.T..

Le montant estimatif de l'aide financière s'élève à 12 000 euros.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- SIDEC : 12 000 €
- Autofinancement : 300 429 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide de :

- S'engager à réaliser et financer l'opération dans la mesure où les résultats de l'étude soient rentables ;
- S'engager à respecter les conditions du règlement du Fonds de Concours Toits Solaires du Jura ;
- Solliciter le soutien et la participation financière du SIDEC par Fonds de Concours ;
- Autoriser le maire à signer tout document correspondant.

8 – Mobilier urbain (Convention pour fourniture et entretien) (Rapporteur Jean-Luc CROISERAT)

Dans le cadre du développement de l'information et de la communication et pour mieux contrôler les dépenses d'investissement et d'entretien, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de confier à l'entreprise GM GIRODMEDIAS la fourniture et l'entretien gratuits de mobiliers de communication,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec cette entreprise et tout document relatif à ce dossier.

9 – ONF – Projet desserte canton de la Mange : demande subvention (rapporteur Michel RIGOULET)

Dans le cadre du projet de desserte forestière canton de la Mange, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier à l'ONF le montage et le suivi du dossier de subvention pour un montant HT de 700,00 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

10 – Maintenance site Internet (rapporteur : Jean-Luc CROISERAT)

Considérant la nécessité d'avoir une entreprise pour gérer la maintenance du nouveau site internet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'engager l'entreprise GREEN BOX, qui a mis en place le site, pour un montant annuel HT de 600 €,
- autorise le maire à signer tout document concernant ce dossier.

11 – Admission en non-valeur de titres de recettes

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de statuer sur l'admission en non-valeur de titres de recettes,
- dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 720,61 euros,
- dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

12 - Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial et création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 21 mars 2019,

Considérant la nécessité de supprimer un poste à temps non complet (32 heures) d'Adjoint Administratif Territorial (anciennement dénommé Adjoint Administratif Territorial 2ème classe) et de créer un poste à temps non complet (32 heures) d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe suite à la nomination par promotion interne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à compter du 1^{er} juillet 2019 :

- la suppression d'un poste à temps non complet (32 heures) d'Adjoint Administratif Territorial (anciennement dénommé Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} classe),
- la création d'un poste à temps non complet (32 heures) d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe

13 - Rapport Marchés Contractés

| N° INV. | DESIGNATION | FOURNISSEUR | PRIX |
|----------|--|----------------|-------------|
| 134/10 | FD Effact rue de Champvans 2è TR Sidec 1740001 | SIDEC | 1 008,24 € |
| 135/10 | FD EP rue de Champvans 2è TR SIDEC 1735002 | SIDEC | 802,75 € |
| 136/10 | FD Téléphone rue de Champvans SIDEC 17IT003 | SIDEC | 437,14 € |
| 137/10 | FD RVS 8è TR SIDEC 1836504 | SIDEC | 1 050,08 € |
| 153/12 | logiciel JVS | JVS | 6 632,45 € |
| 245/2018 | création comptes IXCHANGE | JVS | 612,00 € |
| 253/2018 | création site web mairie | GreenBox | 4 560,00 € |
| 252/2018 | tables | Comat et Valco | 1 282,92 € |
| 251/2018 | plaque Fabienne Zidler | Signaux Girod | 283,62 € |
| 248/2018 | 2 vidéoprojecteurs école primaire | Germond Xefi | 3 584,56 € |
| 255/18 | complément clôture école maternelle | LAPORTE | 864,00 € |
| 254/2018 | achat extincteurs 2019 | IPS | 214,00 € |
| 246/2018 | création luminaire chemin de la Gare | DEMONGEOT | 582,10 € |
| 247/2018 | travaux voirie impasse des marguerites | EIFFAGE | 1 456,20 € |
| 249/2018 | travaux voirie rue des Grands Prés | EIFFAGE | 92 112,00 € |
| 250/2018 | travaux sylvicoles 2018 | ONF | 3 722,40 € |

14 - Divers

a. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,
- décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

b. Soutien des personnels de l'ONF

Le conseil municipal de Foucherans soutient les personnels de l'Office National des Forêts du Doubs. Il réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre par le service public de l'ONF et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois sur nos territoires, c'est donc aussi à l'avenir de nos villages, de nos écoles...

A l'heure du changement climatique, la forêt doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre département.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, Le conseil municipal de Foucherans demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF,
- le maintien du régime forestier et du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales,
- la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

c. Comité de soutien officiel aux établissements de soins du bassin de vie dolois

Monsieur le Maire présente un courrier reçu du Comité de soutien officiel aux établissements de soins du bassin de vie dolois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au Comité de soutien officiel aux établissements de soins du bassin de vie dolois.

d. Travaux : RVS - signataire Charte : 9EME TRANCHE - Affaire N° : 19 36509

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant :

RVS - signataire Charte : 9EME TRANCHE

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du SIDEDEC n°1950 du 24 novembre 2018 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'Eclairage Public,

Le Conseil Municipal :

Article 1 : Approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 10 844,47 € TTC.

Article 2 : Sollicite l'obtention d'une participation au SIDEDEC de 50,00 % du montant aidé de l'opération, soit 5 422,24 €.

Article 3 : Prend acte que la part de la collectivité, estimée à 5 422,23 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEDEC :

- à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
- le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEDEC du décompte général et définitif de l'opération.

Article 4 : Autorise le SIDEDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord.

Article 5 : s'engage en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire à demander au SIDEDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet.

Article 7 : Dit que les dépenses liées à la présente décision seront :

- payées sur le budget principal : n° SIRET du budget 21390233100015,
- imputées au chapitre 23 de ce budget de la collectivité.

L'ensemble des délibérations a été adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 21 h 50